

# **Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 08 mars 2017 à 20h00** **en Mairie de BROYE.**

**Etaient présents** : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; ROUX Valérie; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; MUZARD Régis ; DEBAIN Olivier.

## **1/ Préparation du budget primitif 2017, événement marquant exercice 2016 :**

Le conseil municipal expose ce qui devra être réalisé courant 2017, en l'occurrence l'entretien des bâtiments, la voirie (ragréage de la piste, sentier promenade), financement pour le SIVOSEP (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Ecole de Pesmes). 16 compteurs à la zone de loisirs (eau).

## **2/ Financement de l'accompagnatrice du bus :**

Une convention entre le SIVOSEP et la Commune doit être établie pour le remboursement des frais de déplacements de Mme Cercley Sabine. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser ces frais kilométriques jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017 pour un montant de 2 160 €.

## **3/ Annulation d'une délibération du 15 décembre 2016:**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande d'annulation de la Préfecture, de notre délibération du 15 décembre 2016 concernant la suppression des budgets annexes « eau » et « assainissement » ainsi que le transfert de l'actif et du passif à la Communauté de Commune du Val de Gray.

## **4/ Taux 2017 :**

N'ayant pas reçu l'Etat Fiscal 1259 ce jour, les taux (Taxe Habitation, Taxe Bâti, Taxe Non Bâti) n'ont pas pu être votés lors de la séance. Le vote sera reporté au prochain conseil.

## **5/ Travaux zone de loisirs 2017 puis validation du bail de location 2017 :**

La commission Zone de Loisirs propose de mettre toutes les parcelles au montant de 435 € après avoir effectué la mise en place des compteurs sur 16 parcelles non équipées. Le conseil municipal vote à l'unanimité la validation du nouveau bail. La zone de loisirs sera ouverte à partir du 15 avril 2017 jusqu'au 15 octobre 2017. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis 404 de l'entreprise Guigue, d'un montant de 8 398.90 € HT, pour alimentation en eau de 16 parcelles avec mise en place de regards et compteurs.

## **6/ Autorisation budgétaire pour les dépenses d'investissement avant vote du budget :**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser, avant vote du budget primitif 2017, des dépenses d'investissement. Le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2016 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 116 200 €. Le montant maximum et l'autorisation budgétaire correspondante pour l'exercice 2017 serait donc de 29 050 €, le conseil municipal approuve par vote à l'unanimité cette demande.

## **7/ Questions diverses :**

**Achat terrain réserve incendie** : Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle ZL126 (rue du Port St Pierre) et le règlement des frais (géomètre, notaire).

Terrains dans l'angle de la rue de la Jus et la rue de la Paix : Le conseil municipal accepte de financer les frais de notaire pour les parcelles 000AB307/309/310 et 311 appartenant à Mr Legros Christian. Un plan de piquetage a été réalisé en 1990 par l'ordre des géomètres experts à Arc-les-Gray, cependant jamais validé par acte notarié.

Salle des fêtes d'Aubigny : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis n°408 d'un montant de 877.02 € de l'entreprise Guigue, pour le remplacement des w-c et pose d'un lave-mains à la salle des fêtes d'Aubigny,

O.N.F. : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme des travaux et plantations sylvicoles, devis ONF d'un montant de 13 964.50 TTC.

Terrain de pétanque : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser un terrain de pétanque de 4m x 12m à Aubigny. Le devis de l'entreprise Velet terrassement a été sélectionné pour un montant de 1 150 € HT.

Stagiaire : Le conseil municipal accepte de prendre Mr MODOT Marvin en stage de formation (CAP en alternance 6 semaines avec la Maison rurale).

AF de Montagney : Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la mise à disposition de Mme NASRI Delphine à l'association foncière de Montagney.

AF de Broye-Montseugny : Désignation d'un 4<sup>ème</sup> membre pour l'association foncière de Broye-Montseugny, le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer Mr Michel Bonvalot.

SDIS : Le conseil municipal octroie à l'unanimité, une subvention de 1 000 € pour l'amicale des pompiers de Broye-Aubigny-Montseugny.

Concert : Le maire propose la venue, fin août, d'une violoncelliste classique à l'Eglise de Broye pour un montant de 980 €, le conseil s'y oppose et a voté 9 voix contre.

ADMR : Le conseil municipal octroie à l'unanimité, une subvention de 80 € à l'ADMR.

Exposition sculptures : Le conseil municipal autorise Mme Arlette Maréchal de faire une exposition de sculptures à Aubigny le 30 juin / 1 et 2 juillet et 7-8 et 9 juillet avec une ou deux nocturnes.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,  
GANDRE Gérard